

L'innovation sociale

un levier pour le développement
des territoires

REPÈRES ET BONNES PRATIQUES POUR DÉVELOPPER
DES POLITIQUES RÉGIONALES DE SOUTIEN À L'INNOVATION

Répondre aux besoins sociaux non satisfaits revêt une exigence particulière au moment où nos modèles économiques et sociaux sont mis à mal par les secousses de la crise.

Il existe une formidable inventivité de la part des citoyens, des acteurs de la société civile et des entreprises qui ne demande qu'un peu de terreau favorable pour grandir, se développer et apporter des réponses significatives aux principaux enjeux sociétaux : paupérisation accrue de la population, limitation des ressources en énergie, fracture numérique, suppression des services publics en milieu rural, vieillissement de la population, isolement des personnes âgées, demande accrue pour une alimentation bio

Ces enjeux se traduisent par des besoins de solutions innovantes en matières d'énergie, d'hébergement, de mobilité...

Sur tous ces sujets et bien d'autres, l'imagination collective est indispensable pour faire émerger de nouvelles réponses dans un contexte de raréfaction des financements publics.

Les Régions compétentes en matière de développement économique, d'innovation, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire... ont les leviers en main pour accompagner ces entreprises sociales dans la voie de l'innovation et permettre ainsi de renforcer l'attractivité de nos territoires, et créer des emplois durables et non délocalisables.

Cette publication à destination des élus et des services est un apport indéniable pour guider nos politiques publiques vers la création d'écosystèmes favorables à l'innovation sociale.

**MARIE-GUITE DUFAY, Présidente de la Région Franche-Comté,
Présidente de la Commission ESS de l'Association des Régions de France**

L'innovation sociale est une dimension de l'innovation encore peu reconnue par les politiques publiques nationales ou régionales de soutien à l'innovation.

Or, certaines entreprises qui développent de l'innovation sociale, qu'elles appartiennent au secteur de l'économie sociale et solidaire ou qu'elles soient entreprises classiques, rencontrent les mêmes difficultés que les entreprises porteuses d'innovations technologiques : recours à des chercheurs, temps de développement et de maturation longs avant la mise sur le marché, besoins de financements patients...

Pourtant, nos dispositifs d'accompagnement ou de financement de l'innovation sont encore peu ouverts à ces entreprises, parfois sous statut associatif ou coopératif, mêlant des objectifs économiques et des finalités sociales.

Il paraît indispensable que toutes les Régions inscrivent l'innovation sociale dans leurs Stratégies régionales d'innovation (SRI), qu'elles élargissent le financement de la recherche aux sciences humaines et sociales. Il est tout aussi primordial d'ouvrir avec les financeurs nationaux de l'innovation et de la recherche ce chantier de l'innovation sociale afin que, comme nous y invite le Président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, nous soyons en capacité de « reconnaître l'innovation en général et l'innovation sociale en particulier comme facteurs de croissance durable, de création d'emplois et de renforcement de la compétitivité de nos territoires ».

**LAURENT BEAUVAIS, Président de la Région Basse-Normandie,
Président de la Commission innovation-recherche de l'Association
des Régions de France**

Page 5 repères

Une définition
Les acteurs clés
4 grands principes
Des critères de caractérisation

Page 9 contexte

En Europe : une affirmation récente
En France : un intérêt renouvelé
En Région : des politiques émergentes
Stratégies régionales d'innovation : premier état des lieux

Page 13 enjeux

Moderniser les politiques d'innovation
Identifier des petites et moyennes entreprises à potentiel non détecté
Soutenir le développement économique

Page 17 en pratique

Etude de cas : la chaîne de l'innovation sociale en Languedoc-Roussillon
Zoom sur le PRIS en Languedoc-Roussillon
5 facteurs clés de succès pour la mise en œuvre d'une politique régionale de soutien à l'innovation sociale

Page 23 pour en savoir +

Grille de caractérisation
Références bibliographiques
Outils
Liens utiles



L'innovation constitue un des piliers de l'action politique tant au niveau européen que national, elle est reconnue comme un facteur clé de la compétitivité régionale.

Pour autant, force est de constater la prédominance d'une conception technologique de l'innovation, primordiale certes, mais insuffisante. D'autres dimensions de l'innovation, comme l'innovation sociale, constituent des leviers complémentaires essentiels pour identifier des réponses nouvelles aux grands enjeux sociétaux, notamment en période de crise. En France, il existe à travers le secteur de l'économie sociale et solidaire, une longue pratique d'innovation sociale.

UNE DÉFINITION

L'innovation sociale, bien que de plus en plus présente dans le discours public, est un concept qui fait appel à des définitions et approches plurielles. Dans le cadre de ce guide, nous retiendrons celle proposée par le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS) dans le Rapport de synthèse du groupe de travail innovation sociale en décembre 2011.



L'innovation sociale consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers.

Ces innovations concernent aussi bien le produit ou service, que le mode d'organisation, de distribution, dans des domaines comme le vieillissement, la petite enfance, le logement, la santé, la lutte contre la pauvreté, l'exclusion, les discriminations... Elles passent par un processus en plusieurs démarches : émergence, expérimentation, diffusion, évaluation.



LES ACTEURS CLÉS

On peut identifier, aux côtés des citoyens, quatre grandes catégories d'acteurs impliqués dans la production d'innovation sociale, et qui coopèrent souvent au service de l'intérêt général.

Les associations constituent historiquement le plus grand laboratoire d'innovations sociales. Par leur proximité avec la population, elles sont très bien placées pour détecter les besoins nouveaux et leur apporter des réponses.

Les fondations d'entreprises, les fondations reconnues d'utilité publique, les fondations de l'économie sociale, très présentes dans d'autres pays montent en puissance en France souvent sur des thèmes d'innovation sociale.

Les entreprises sociales, initiatives à forme privée (associative, coopérative, Sarl...) à finalité sociale ou environnementale, constituent un secteur émergent qui repose souvent sur des innovations sociales.

Les collectivités territoriales sont de plus en plus engagées dans l'innovation sociale, parce qu'elles sont au contact direct des besoins des populations, parce qu'elles financent les associations, parce qu'elles sont de plus en plus placées sous contraintes pour assurer des services publics au meilleur rapport qualité/prix, en associant les usagers et en recherchant une forme de performance globale.

Si l'économie sociale et solidaire est un creuset d'innovations sociales, des entreprises "classiques" peuvent également développer des projets socialement innovants et apporter des réponses nouvelles aux besoins sociaux : en étant davantage solidaires de leur environnement ou en associant davantage leurs parties prenantes à leur gouvernance.

4 GRANDS PRINCIPES

A partir de la définition proposée par le CSESS, l'innovation sociale peut être abordée selon 4 grands principes.

1. Une réponse à des besoins sociétaux peu ou pas couverts

L'innovation sociale vise à apporter des solutions concrètes et efficaces à des besoins complexes auxquels ni l'Etat, ni le marché, ne peuvent répondre seuls.

... exemple

La Manufacture Innove est née d'un besoin de diversification des activités économiques d'un territoire et de la nécessité de permettre aux habitants à revenus modestes d'accéder à des logements abordables. En développant l'auto-construction écologique accompagnée, la Manufacture Innove a répondu à ces deux enjeux. « Ils s'agit de construire des habitats groupés avec des espaces partagés, et pas seulement des logements. Les habitants deviennent acteurs de leur territoire ». Outre leur caractère écologique, les projets s'inspirent du label canadien Equilibrium qui impose notamment un juste prix entre constructeurs et acheteurs, et limite la spéculation pendant 12 ans.

2. Une approche multi-dimensionnelle

L'innovation sociale se définit à la fois par sa finalité et par ses modalités qui peuvent être multidimensionnelles : produit, processus de mise en œuvre, organisation...

... exemple

Le groupe associatif Siel Bleu utilise l'activité physique adaptée à des fins de prévention santé et d'acquisition du bien-être pour des publics fragilisés : seniors et personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes atteintes de maladies chroniques et pathologies lourdes. Siel Bleu poursuit par ailleurs un objectif d'innovation continue, tout d'abord grâce à son partenariat avec l'INSERM, mais aussi à travers un incubateur interne destiné à développer de nouvelles activités.

3. Un modèle de gouvernance multi-partie prenante

Les initiatives socialement innovantes sont également celles qui innove le plus en matière de gouvernance en associant autour de la construction puis du pilotage du projet, des acteurs multiples : salariés, bénévoles, usagers, collectivités publiques, entreprises, associations et particuliers.

... exemple

Websourd a développé un site internet mutualisant les services des rares traducteurs en LSF (Langue des Signes Française) afin de pallier la carence d'accès à l'information des sourds et malentendants, et de lutter contre leur exclusion. Au-delà de sa mission première, le statut même de Websourd, une Société coopérative d'intérêt collectif, en fait un réel projet mutualisé et porté par une large communauté d'acteurs répartis en cinq collèges : usagers, partenaires proches, fondateurs, salariés et financeurs.

4. Un ancrage territorial fort

L'innovation sociale permet, avec et pour les territoires de :

- Développer des initiatives de proximité (aux impacts directs en termes d'emplois)
- Mobiliser et faire travailler ensemble une grande diversité d'acteurs locaux (usagers, entreprises, collectivités...)
- Maintenir une offre de biens et services dans des territoires fragiles ou enclavés, en contribuant ainsi à leur développement durable et à leur attractivité.

... exemple

Equiphoria s'est implantée en Lozère grâce au soutien et à l'implication des acteurs locaux du secteur médico-social qui sont parties prenantes du projet et qui voient dans l'équithérapie un axe d'enrichissement des parcours de soin et une contribution à l'évolution de leurs pratiques.

DES CRITÈRES DE CARACTÉRISATION

Comment repérer, sélectionner et accompagner des projets socialement innovants ? Il n'est pas toujours aisé d'appréhender les particularités de l'innovation sociale, telles que la rentabilité limitée, le recours aux sciences humaines et sociales, le statut associatif ou coopératif.

C'est à partir de ce constat qu'une **grille de caractérisation de l'innovation sociale** (voir page 24) a été élaborée en 2011 sous l'égide de l'Avisé et du Mouves. Fruit d'un travail pluridisciplinaire réunissant une trentaine d'acteurs (acteurs de l'ESS, chercheurs, acteurs de l'innovation, acteurs publics), cette grille est construite autour de 4 axes clés d'appréciation du projet. 8 critères socles ont été définis, sur lesquels l'ensemble des acteurs consultés se sont mis d'accord comme constituant le cœur de la caractérisation de l'innovation sociale, enrichis de 12 critères complémentaires.

4 AXES

innovation sociale

RÉPONSE À UN BESOIN SOCIAL MAL SATISFAIT
→ 5 critères

GÉNÉRATION D'AUTRES EFFETS POSITIFS
→ 4 critères

EXPÉRIMENTATION ET PRISE DE RISQUE
→ 6 critères

IMPLICATION DES ACTEURS CONCERNÉS
→ 5 critères

Ce premier outil de caractérisation vise à fournir une base commune à l'ensemble des acteurs de l'innovation sociale :

- Entrepreneur souhaitant diagnostiquer son projet pour repérer des pistes d'amélioration
- Organisme ou collectivité cherchant à sélectionner des projets innovants pour les financer
- Incubateur proposant d'accompagner des projets dans leur développement
- Organisateur d'un appel à projets souhaitant repérer des initiatives pour les mettre en valeur...

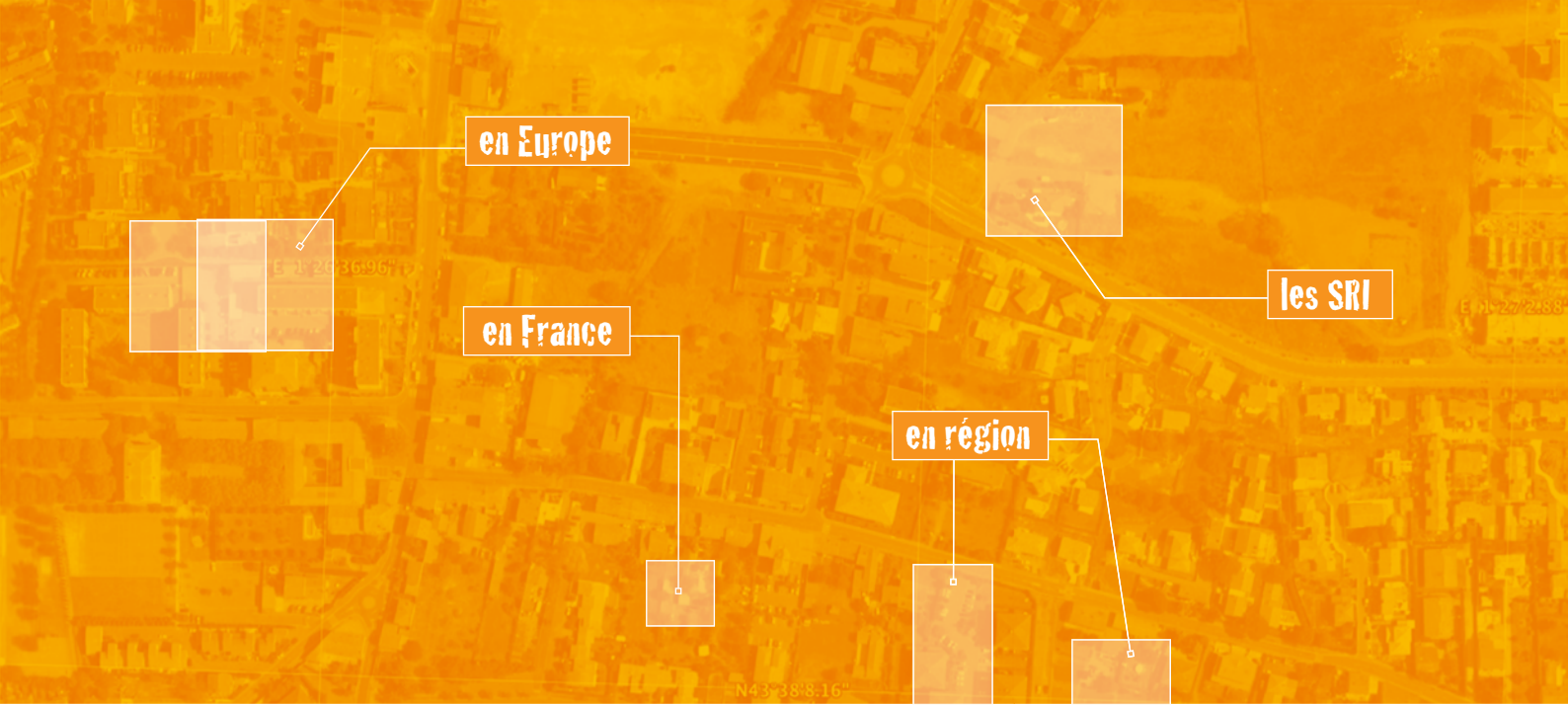
Cette grille pourra être personnalisée par les acteurs en fonction de leurs usages : choix des critères complémentaires retenus, importance relative accordée à chaque critère, choix de la méthode d'évaluation, etc.



LA BOÎTE À OUTILS INNOVATION SOCIALE

La dynamique collective créée autour de ce travail de caractérisation a conduit à la constitution d'une "Boîte à outils innovation sociale" présentée officiellement en décembre 2011 lors d'une "Matinale innovation sociale" au Centre francilien de l'innovation. Pour l'Association des Régions de France, « cette boîte à outils, à destination des entrepreneurs et des acteurs d'appui à l'innovation, apporte des outils concrets pour comprendre l'innovation sociale, ses enjeux, et les acteurs impliqués. C'est une première base de connaissance pour construire un écosystème cohérent, en vue d'accélérer le développement de l'innovation sociale en France et sur les territoires ».

Pour consulter la Boîte à outils innovation sociale :
www.entrepreneur-social.net/innovation/



contexte

L'innovation sociale est aujourd'hui identifiée par la Commission européenne et intégrée dans le cadre stratégique commun pour le financement de la recherche et de l'innovation dans l'Union européenne.

En parallèle, différents travaux nationaux soutenus par les politiques publiques sont en cours afin d'accélérer son développement. Au niveau régional, les Stratégies régionales d'innovation (SRI), aujourd'hui quasi exclusivement centrées sur l'innovation technologique, prennent de plus en plus en compte l'innovation sociale.

EN EUROPE

UNE AFFIRMATION RÉCENTE

Le 20 janvier 2009, dans le cadre d'un atelier sur l'innovation sociale organisé par le Bureau des conseillers de la politique européenne (BEPA), le Président de la Commission européenne José Manuel Barroso déclarait : « La crise financière et économique a encore accru l'importance de la créativité et de l'innovation en général, et de l'innovation sociale en particulier, comme facteurs de croissance durable, de création d'emplois et de renforcement de la compétitivité. » L'innovation sociale est l'une des 12 priorités de l'Acte pour le marché unique du 27 octobre 2010.

Fin octobre 2011, la Commission européenne a présenté une communication¹ déclinée autour de 3 grands axes (amélioration de l'accès aux financements, de la visibilité de l'entrepreneuriat social, de l'environnement juridique) visant à développer les entreprises sociales et plus largement l'innovation sociale en Europe.

2013. La Direction générale de la recherche et de l'innovation de la Commission européenne s'engage activement pour l'inclusion de l'innovation sociale dans le futur Common Strategic Framework for Research and Innovation. Ce cadre stratégique commun pour le financement de la recherche et de l'innovation dans l'Union européenne sera lancé en 2013 comme élément clé de la stratégie Europe 2020. Il propose notamment un règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un programme de l'Union européenne pour le changement social et l'innovation sociale². 80 milliards d'euros sont prévus sur la période 2014-2020.

En parallèle, le Fonds social européen (FSE) et le Fonds européen de développement régional (FEDER) sont renforcés dans leur rôle de leviers sur lesquels s'appuyer pour soutenir l'innovation sociale³.

EN FRANCE

UN INTÉRÊT RENOUVELÉ

Dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA) lancé en 2010 par le gouvernement pour soutenir l'économie, 100 millions d'euros ont été réservés aux actions de l'économie sociale et solidaire et à la mise en place d'expérimentations et d'innovations sociales.

Le Rapport Vercamer⁴, mandaté par le premier Ministre en 2009 pour que la France « se dote d'une politique ambitieuse de développement de l'économie sociale et de l'entrepreneuriat social », propose 50 mesures et recommandations

notamment pour mieux intégrer et favoriser l'innovation sociale au sein des politiques publiques. Suite à ce rapport, le Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS), présidé par Roselyne Bachelot-Narquin, alors Ministre des solidarités et de la cohésion sociale, a mis en place en 2011 un groupe de travail qui s'est donné pour objectifs de rendre opérationnelles certaines des propositions du Rapport Vercamer et de les approfondir afin d'accélérer le développement de l'innovation sociale en France. Son premier rapport de synthèse⁵ a été remis en décembre 2011 au CSESS.

¹ http://ec.europa.eu/internal_market/social_business/index_fr.htm

² Disponible sur http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/official/regulation/pdf/2014/proposals/regulation/sci/sci_proposal_fr.pdf

³ Pour en savoir plus : www.essenregion.org, dossier thématique innovation sociale

⁴ <http://www.vercamer.fr/pdf/2010/04/rapport-ess-f-vercamer.pdf>

⁵ http://www.essenregion.org/annuaires/uploads/autres/file/GT_IS_CSESS_dec2011.pdf



9 PROPOSITIONS DU CSESS POUR SOUTENIR L'INNOVATION SOCIALE

- 1 Inscrire l'innovation sociale dans la loi cadre pour l'économie sociale et solidaire
- 2 Définir un socle de critères pour caractériser l'innovation sociale
- 3 Expérimenter une aide "Oseo innovation sociale" en s'appuyant sur 3 à 5 régions pilotes
- 4 Clarifier le recours au crédit d'impôt recherche (CIR) en matière d'innovation sociale
- 5 Mettre en place des écosystèmes favorables à l'innovation sociale en région
- 6 Constituer des fonds propres associatifs pour financer l'innovation sociale
- 7 Mettre en place un "Diagnostic innovation sociale" (DIS) par les acteurs de l'accompagnement associatif
- 8 Sensibiliser et former pour accélérer le développement de l'innovation sociale
- 9 Stimuler l'innovation sociale par la commande publique

Certaines de ces propositions ont déjà été suivies d'effets avec la création d'outils spécifiques comme la Boite à outils innovation sociale (voir page 8).

En parallèle, des actions opérationnelles en matière de financement des entreprises socialement innovantes et de sensibilisation des acteurs se développent.

C'est dans ce cadre que France Active envisage en 2012 de renforcer ses actions de soutien aux projets innovants via notamment une mobilisation accrue des aides du Fonds de confiance (subvention d'aide à l'émergence) et le déploiement d'Innov'ESS, ligne d'investissement en fonds propres dédiée au financement de projets socialement innovants.

EN RÉGION

DES POLITIQUES ÉMERGENTES

Vers une conception élargie de l'innovation

Dans le cadre de l'application de la stratégie de Lisbonne (2000) qui a contribué à réinjecter l'innovation dans les politiques publiques à l'échelle européenne, le Programme opérationnel FEDER 2007-2013 a demandé aux Régions de se doter d'un cadre stratégique de soutien à l'innovation – le plus souvent dans le cadre d'un Programme régional d'innovation (PRI) ou d'une Stratégie régionale d'innovation (SRI). **Les Régions souhaitent faire de l'innovation le moteur du développement territorial**, avec une approche plurielle et ouverte de l'innovation, comme le souligne Alain Rousset, Président de l'Association des Régions de France : « Nous avons besoin d'audace dans nos politiques de recherche et d'innovation (...) parce que l'innovation n'est pas simplement technologique, elle est aussi sociale. » Plusieurs SRI ont adopté une conception large de l'innovation (sociale, territoriale, organisationnelle, environnementale) dépassant ainsi la seule dimension technologique. Il s'agit de développer de véritables leviers

pour une compétitivité de l'activité économique régionale à long terme, passant par le renforcement de la cohésion sociale, la création de richesses et d'emplois durables.

Vers une reconnaissance de l'innovation sociale

Afin de garder et de développer un service public de qualité, les Régions sont particulièrement attentives aux initiatives socialement innovantes co-construites avec les usagers, en prise avec les réalités du terrain. L'innovation sociale est avant tout territoriale. C'est notamment le cas en Languedoc-Roussillon, où la Stratégie régionale d'innovation (SRI) y a pris une dimension centrée sur "l'innovation pour tous", favorisant l'innovation dans toutes ses dimensions et dans tous les secteurs. De même en PACA, où le Président de Région affirmait dès 2009 que « la Stratégie régionale d'innovation doit s'inscrire dans une perspective d'innovation sociétale. L'innovation doit être restituée dans une approche globale qui intègre son impact en termes d'utilité sociale ».

DANS LES SRI

PREMIER ÉTAT DES LIEUX

Afin de mieux appréhender la place de l'innovation sociale dans les Stratégies régionales d'innovation (SRI), une enquête a été lancée en avril 2012 par l'Association des Régions de France, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et l'Avise, auprès des directions ou services innovation des Conseils régionaux. Plus de trois quarts des Régions ont répondu à cette enquête. Voici ce qui en ressort.

1. Une prise en compte encore timide, mais prometteuse

■ Près d'un quart des Régions ont un axe dédié à l'**innovation sociale** dans le cadre de référence de leur politique régionale d'innovation. Près d'un tiers y font référence.

En Champagne-Ardenne par exemple, elle est identifiée dans le cadre d'une fiche action de la SRI dédiée aux activités émergentes. En Alsace, elle s'intègre à la SRI dans le cadre d'un volet de réflexion "Humanisme et société" qui vise à diffuser une culture de l'innovation aussi bien au sein des entreprises, des laboratoires, que dans la société civile « dans le cadre de communautés créatives touchant différents secteurs et services considérés comme prioritaires dans la stratégie régionale (modes de transports, circuits courts dans l'agroalimentaire, technologies et contenus numériques, etc.) ».

■ Dans les autres Régions, qui n'ont ni axe ni référence à l'innovation sociale dans leur SRI, la raison principale reste culturelle. Mais les lignes bougent et **plusieurs Régions s'interrogent sur la place de l'innovation sociale dans leur stratégie**. C'est le cas notamment en Auvergne ou en Champagne-Ardenne dont l'agence régionale pour la recherche et l'innovation, CARINNA, conduit actuellement une étude de prospection et d'opportunité sur le sujet.

■ D'autres n'abordent pas concrètement le sujet, mais mettent en avant dans leur stratégie **une vision technologique de l'innovation qui n'exclut pas d'autres formes**. Il n'y a donc pas de frein conceptuel à la prise en compte de l'innovation sociale. Toutefois, favoriser une vision élargie de l'innovation (intégrant l'innovation sociale) est cité comme un des grands enjeux régionaux en matière d'innovation dans moins de la moitié des Régions.

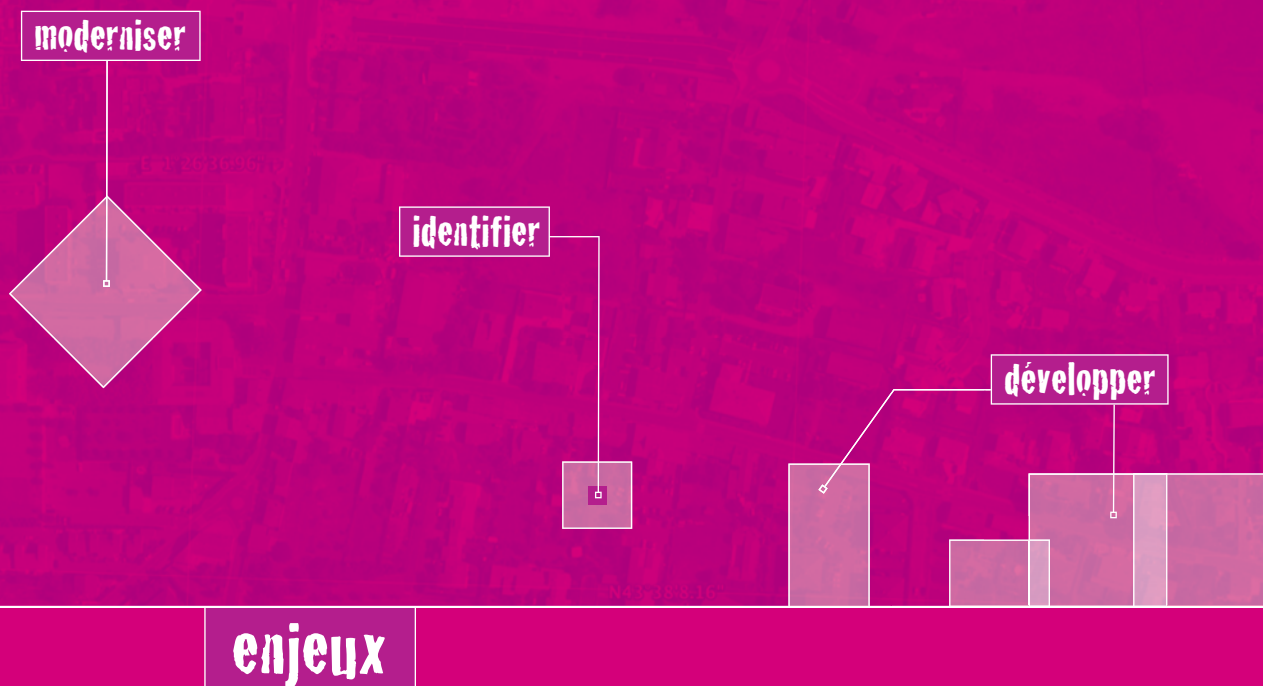
2. Soutien de l'innovation sociale : de la stratégie à l'action

Sur un plan opérationnel, un peu plus de deux tiers des directions innovation interrogées envisagent leur soutien principalement autour de l'adaptation, l'élargissement d'outils existants en matière de soutien à l'innovation technologique. Le développement de dispositifs de soutien financier ou d'accompagnement dédiés à l'innovation sociale est ensuite cité par un peu plus de la moitié d'entre eux.

3. Une articulation à construire entre compétence innovation et économie sociale et solidaire

Bien que l'innovation sociale soit encore aujourd'hui principalement produite par des structures qui se reconnaissent dans l'économie sociale et solidaire, dans les trois quarts des Régions interrogées, le service économie sociale et solidaire n'a pas été impliqué dans l'élaboration de la politique régionale d'innovation. En parallèle, moins d'un tiers des politiques régionales d'innovation ont associés les réseaux de l'économie sociale et solidaire dans cette élaboration. Et cela même quand ces politiques intègrent d'ores et déjà l'innovation sociale.

Le décloisonnement des pratiques et compétences sera donc un défi à relever pour une politique d'innovation complète, transversale et partagée sur le territoire. Sous l'impulsion des Régions, certaines Agences régionales de l'innovation intègrent désormais une fonction "Conseiller à l'innovation sociale" (Ile-de-France, Bretagne, Champagne-Ardenne notamment) et d'autres étudient la mise en place de cette fonction. Le développement des partenariats avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire et de l'entrepreneuriat social est d'ailleurs recherché, pour plus de deux tiers des Régions.



Pourquoi faire le pari de l'innovation sociale ?

L'innovation sociale peut être un des leviers clés pour développer la création d'activité, l'emploi, la cohésion sociale et répondre aux nouveaux besoins sociaux. Elle peut aussi être un levier pour faire changer d'échelle les politiques d'économie sociale et solidaire. Les politiques publiques ont un rôle essentiel à jouer pour créer un écosystème favorable à l'émergence d'innovations sociales, par des mesures législatives, budgétaires, fiscales. Plusieurs raisons de soutenir l'innovation sociale apparaissent dans le contexte actuel. Cette partie propose un zoom sur trois d'entre elles.

MODERNISER

LES POLITIQUES D'INNOVATION

L'anticipation de "l'après-crise" impose aux collectivités locales de moderniser leur politique de soutien à l'innovation. La conscience de l'urgence d'innover n'est pas soudaine, et l'innovation est bien reconnue comme un levier de performance économique. Elle occupe une place centrale dans les différentes politiques régionales, que ce soit en lien avec l'économie, la recherche, la formation etc. Cependant, **l'enjeu aujourd'hui n'est plus simplement d'innover, mais de proposer et de développer de nouvelles formes d'innovation.**

« L'innovation, qu'elle soit technologique, organisationnelle ou sociale, est la clé de sortie de la crise que traverse l'économie régionale et qui affecte plus globalement l'Europe et le Monde. En effet, au-delà des mesures mises en place pour faire face à l'urgence (financements de l'économie, plans de relance, aides à l'emploi...), la responsabilité des pouvoirs publics est de préparer l'après crise ». Cette vision, développée dès les premières lignes de la Stratégie régionale d'innovation de la Région PACA, confirme que face aux effets économiques et sociaux de la crise, les Régions doivent non seulement adapter ou réorienter leurs politiques, mais également changer de perspective pour anticiper les grands défis à venir, et notamment celui de la conversion écologique et sociale de l'économie.

Dans ce contexte, l'innovation sociale présente un axe d'intervention idéal pour les politiques publiques qui ont le pouvoir, la légitimité et les moyens d'impulser de nouvelles solutions et de nouvelles voies de progrès face aux enjeux de société actuels ou à venir. Pour Christine Mercier, chef de service Economie sociale et solidaire et innovation sociale au Conseil régional Bretagne : « soutenir l'innovation sociale nous permet à nous, Région, d'aller bien au-delà d'un simple soutien à de nouveaux services. Appréhender nos enjeux régionaux à travers l'innovation sociale nous amène à questionner notre organisation, renouveler nos modes d'actions et nous réinterroger sur ce qu'est et ce que doit être une politique de développement économique aujourd'hui ».



QUESTION À... Jean-Paul Planchou,

Vice-président du développement économique et de l'innovation, des nouvelles technologies de l'information et de la communication, du tourisme et de l'économie solidaire au Conseil régional Ile-de-France.

Vous considérez que l'innovation sociale peut permettre aux collectivités territoriales d'assumer ce que vous appelez leur "responsabilité anticipatrice", vous pouvez nous dire pourquoi ?

L'économie mondiale subit un profond bouleversement qui affecte particulièrement la solidité et la compétitivité des économies européennes et notamment françaises. Ce bouleversement n'en est qu'à ses prémices mais il nous oblige déjà à remettre en cause nos certitudes et à revoir nos politiques, et il modifiera profondément notre conception du développement économique.

Du point de vue de la production de richesses, il est primordial de renforcer notre capacité d'innovation, c'est la clé du développement de demain. Mais nous ne devons surtout pas l'enfermer dans les limites étroites de l'innovation technologique. Pour réussir et s'imposer comme une véritable stratégie de développement, l'innovation doit être aussi sociale. L'innovation sociale, et tout particulièrement dans les territoires, met forcément en responsabilité d'anticipation, de coordination et d'action, les collectivités territoriales et notamment les Régions.

C'est la raison pour laquelle la Région Ile-de-France a mis l'innovation sociale au cœur de sa nouvelle Stratégie de développement économique et d'innovation. Nous l'entendons prioritairement comme l'intégration des forces de l'économie sociale et solidaire à tous nos dispositifs communs de développement économique.

IDENTIFIER

DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES À POTENTIEL NON DÉTECTÉ

Dans la plupart des régions, le tissu économique est majoritairement composé de TPE ou de PME⁶, positionnées sur des secteurs à dominante non technologique. Comme toute entreprise, elles peuvent être amenées à innover pour mieux développer leurs activités et, par conséquent, les emplois de leur territoire. En accompagnant ces entreprises vers d'autres formes d'innovations, notamment sociales, les Régions peuvent démontrer que l'innovation n'est pas réservée aux grands groupes industriels.

Tous les domaines et tous les secteurs peuvent innover, y compris les entreprises artisanales ou agricoles, mais pour cela il faut un environnement incitatif et en capacité de faire émerger les innovations. Certaines Régions commencent à engager de véritables démarches proactives en faveur de l'innovation sociale, c'est le cas en Languedoc-Roussillon où un plan de prospection concerté, visant notamment certains secteurs prioritaires comme le tourisme a été élaboré. Comme le souligne Myriam Villaret, Chef de service innovation : « nous voulons inciter de nouvelles entreprises à innover, notamment celles que nous ne connaissons pas, que nous ne voyons jamais et qui pensent que l'innovation ne les concerne pas ».

⁶ En 2010, 94 % des entreprises avaient moins de 10 salariés (Insee, Répertoire des Entreprises et des Établissements - Sirene)



TOURISME ET INNOVATION SOCIALE

L'allongement de la fréquentation et l'élargissement territorial sont des enjeux majeurs pour le secteur du tourisme encore trop marqué par la précarité. L'offre touristique peut se renouveler et s'élargir pour proposer de nouvelles réponses singulières et durables. C'est dans ce sens que ce sont notamment développés les projets d'éco-tourisme qui, tout en participant au développement des territoires, contribuent à leur attractivité et à leur valorisation. La Région Rhône-Alpes encourage ce type d'actions à travers un Fonds d'innovation touristique, qui soutient les projets touristiques innovants par le biais d'un appel à projets annuel.

... exemple

Le Jardin des Cimes, lauréat de l'appel à projets Rhône-Alpes

est né d'une rencontre entre la commune de Passy, qui cherchait une activité pour revitaliser le Plateau d'Assy, et l'entreprise d'insertion Champ des Cimes spécialisée dans le paysagisme, la maçonnerie traditionnelle et les travaux en montagne et qui avait le projet de créer un jardin à vocation touristique. Le Jardin des Cimes a permis la création d'un lieu mêlant tourisme et pédagogie, insertion par l'activité économique et lutte contre les exclusions par la formation.

Aujourd'hui, Le Jardin des Cimes regroupe 70 associés répartis par catégorie (salariés, bénévoles, utilisateurs, partenaires privés, partenaires publics...), et compte une trentaine de salariés.

SOUTENIR

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Au même titre que les entreprises engagées dans des démarches d'innovation technologique, les entreprises qui innovent socialement font face à des verrous et des incertitudes réels à lever pour mettre au point leur projet. Mais elles rencontrent également des difficultés pour être accompagnées et pour financer leurs innovations. Une enquête réalisée par l'Union régionale des SCOP Languedoc-Roussillon en 2010 souligne les principales difficultés rencontrées par les entreprises socialement innovantes alors que celles-ci sont créatrices de richesses et d'emplois⁷.

D'un côté, les financeurs de l'économie sociale et solidaire fonctionnent selon des mécanismes peu adaptés à la prise en charge du risque lié à l'innovation. De l'autre, les financeurs classiques de l'innovation, aujourd'hui exclusivement mobilisés sur l'innovation technologique, ont du mal à appréhender les particularités de l'innovation sociale, telles que la rentabilité limitée ou le recours aux sciences humaines et sociales.

Les entreprises sociales, souvent peu ou pas inscrites dans les réseaux de soutien à l'innovation, connaissent mal les dispositifs mobilisables et mésestiment les coûts d'accès aux dispositifs d'innovation. Peu d'entre elles parviennent à se faire correctement accompagner dans leurs démarches. Les rares entreprises socialement innovantes ayant bénéficié d'un dispositif de soutien à l'innovation classique ont été soutenues du fait du caractère technologique de l'innovation. C'est notamment le cas du Relais, qui a obtenu une avance remboursable OSEO pour développer de nouveaux procédés de valorisation des textiles usagers, ou de la SCOP Lisode.

Rendre accessibles les dispositifs d'appui à l'innovation aux entreprises sociales contribue activement au développement économique des territoires.

... exemple

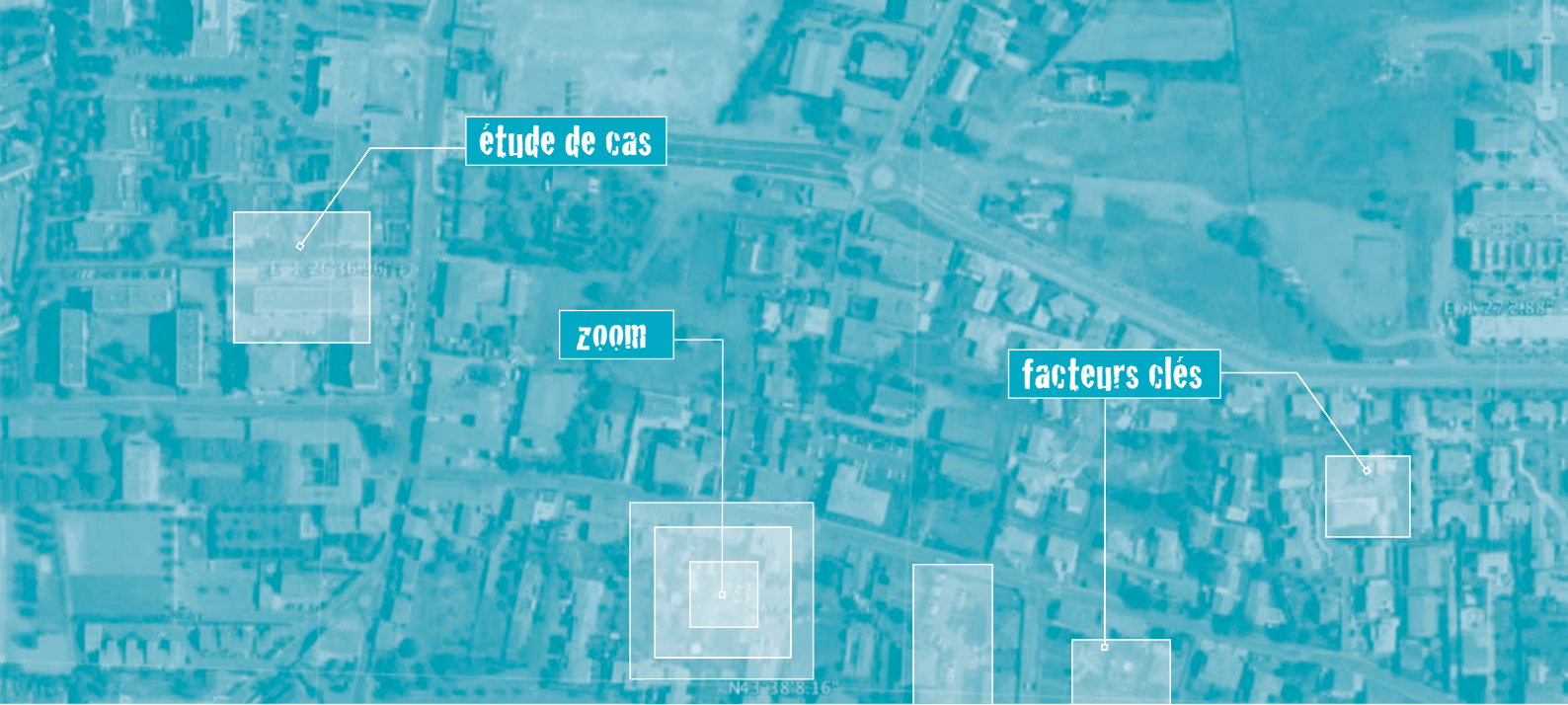
Lisode

Cette SCOP spécialisée dans l'ingénierie des démarches participatives travaille pour les collectivités territoriales dans le cadre de projets de gestion des espaces naturels ou d'urbanisme. Elle œuvre également avec les organisations et entreprises qui souhaitent développer un management faisant une plus large place à toutes les parties prenantes. Elle intervient dans les projets pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer l'implication des acteurs, usagers, citoyens dans la prise de décision.

« Nous avons perdu beaucoup de temps à expliquer le projet en sciences humaines et sociale (SHS) dans des arcanes plus habitués à faire de l'innovation technologique. Certains dossiers ont mis plusieurs mois pour se décanter (Oséo, la Délégation régionale à la recherche et à la technologie - DRRT). Le lien avec le monde de la recherche, des ingénieurs et docteurs, a permis de discuter auprès des financeurs qui ne reconnaissaient pas forcément l'innovation sociale. Le partenariat avec des laboratoires de recherche (Cemagref, Cirad) a été déterminant autant en termes commerciaux qu'en termes de reconnaissance auprès des financeurs. Le lien avec la filière technologique a permis l'accès aux financements de l'innovation technologique et le partenariat avec la recherche a permis d'accéder à des aides régionales (l'Aide à la recherche en partenariat avec les entreprises - ARPE) »

Clément Geney, Co-fondateur et co-gérant

⁷ Pour en savoir plus : consulter la boîte à outils innovation sociale sur www.entrepreneur-social.net/innovation



en pratique

Premières pistes pour une mise en œuvre d'un écosystème régional de l'innovation sociale.

Il n'existe pas d'approche unique pour encourager et soutenir l'innovation sociale. Chaque territoire doit composer en fonction de ses propres enjeux et des acteurs en présence. Dans cette dernière partie, nous avons souhaité présenter la démarche mise en place en Languedoc-Roussillon, qui apparaît aujourd'hui comme le système de soutien le plus intégré permettant de détecter, stimuler, accompagner et développer les démarches entrepreneuriales d'innovation sociale dès le stade de l'idée.

Nous vous proposerons ensuite, au regard des expériences et démarches observées, quelques facteurs clés de succès ou "pré-requis" incontournables.

ÉTUDE DE CAS

LA CHAÎNE DE L'INNOVATION SOCIALE EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

La dynamique affirmée de soutien à l'innovation sociale par la Région Languedoc-Roussillon s'est progressivement construite à partir :

1. D'une volonté politique d'inscrire l'ESS au sein de la politique de développement économique de la Région et l'innovation sociale au cœur de la politique d'innovation :

- Création d'une délégation Economie sociale rattachée à l'économie régionale en 2004
- Inscription de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans le schéma régional de développement économique en 2005
- Inscription dans la Stratégie régionale d'innovation en 2009

2. D'une impulsion pour la mise en synergie d'acteurs (Le Conseil régional, l'Ursscop, la CRES, l'Avisé avec le soutien de l'Europe) constituant progressivement

une chaîne d'outils cohérents et structurants au service du développement des entreprises de l'ESS : le réseau REALIS (Réseau actif pour l'innovation sociale en Languedoc-Roussillon). Il représente la première base de l'écosystème régional et se compose d' :

- Un incubateur d'innovation sociale (Alter'Incub, Fabrique à initiatives du Languedoc-Roussillon)
- Une Ecole de l'entrepreneuriat en économie sociale
- Une pépinière d'entreprises
- Un dispositif innovant de duplication et de création d'entreprises coopératives (REPLIC)
- Une convention d'affaires favorisant l'ouverture à de nouveaux marchés, Coventis

8 La Caisse des Dépôts et l'Union Régionale des Scop LR ont également été co-financeurs de l'expérimentation. Budget global de 200 K€ pour les 18 mois d'expérimentation.

3. De l'ambition des acteurs, soutenus par le Conseil régional, de proposer l'expérimentation d'un Pôle Régional d'innovation sociale (PRIS). Le PRIS a eu pour objectifs de :

- Faire reconnaître l'innovation sociale comme composante à part entière de l'innovation
- Rendre lisible l'innovation sociale, pour que les entreprises socialement innovantes, quelles que soient les étapes franchies (idée, projet, création, développement), bénéficient du même soutien que les entreprises technologiques innovantes

4. D'une vision de l'innovation sociale au-delà du champ de l'ESS. L'expérimentation du PRIS a été

soutenue conjointement par la Région Languedoc-Roussillon dans le cadre de sa politique de soutien à l'innovation (et non via sa politique ESS) et par l'Europe au titre du Feder⁸. L'incubateur technologique académique (Languedoc-Roussillon Incubation) et l'Agence régionale d'innovation (Transferts LR) ont été dès le démarrage associés et parties prenantes de la réflexion et ont pu largement contribuer à la pertinence des préconisations.



L'UNION RÉGIONALE

DES SCOP LANGUEDOC ROUSSILLON

qui a réalisé la phase d'expérimentation en concertation avec la Région Languedoc-Roussillon et l'Etat au titre des fonds européens (Feder) a préconisé fin 2010 la mise en place d'un département innovation sociale au sein de l'Agence régionale d'innovation (Transferts LR) dans un double objectif : faire de l'innovation sociale une voie de développement tant pour les entreprises de l'économie sociale que pour les entreprises dites "conventionnelles", impliquer les spécialistes de l'innovation technologique dans l'écosystème d'innovation sociale pour leur savoir faire complémentaire.

ZOOM SUR...

LE PÔLE RÉGIONAL D'INNOVATION SOCIALE EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

phase 1 Gestation et émergence

Déclencheur de concertation et de co-construction

Cette phase expérimentale (2009/10), portée par l'Union régionale des Scop Languedoc-Roussillon, visait à "qualifier et rendre visible l'innovation sociale". Elle avait pour ambition de poser les "fondations" du futur Pôle régional d'innovation sociale (PRIS) en s'appuyant sur une diversité de compétences issues d'univers différents (services économiques, ESS et innovation de la Région, acteurs des territoires et de la recherche, ...). Plusieurs démarches d'investigation ont ainsi pu être menées tant auprès des collectivités territoriales, des acteurs de la recherche en sciences humaines et sociales, qu'auprès d'entreprises innovantes. Cela, afin de mieux appréhender les besoins, mesurer les freins, déterminer le cœur de métier et les fonctions essentielles du PRIS.

Cette étape a permis de formaliser une approche commune de l'innovation sociale définie au regard de la triple volonté suivante :

- Privilégier l'approche entrepreneuriale de l'innovation sociale ; et ainsi rester dans la ligne de la définition de l'innovation du Manuel d'Oslo de l'OCDE (3ème édition).
- Éviter l'écueil d'une "déqualification" de l'innovation sociale et d'un cantonnement dans une logique de réparation sociale où les seules réponses à couvrir seraient celles délaissées par l'Etat et le marché.
- Ne pas restreindre l'innovation sociale au seul champ des entreprises de l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale pouvant également être une voie de développement pour l'ensemble des entreprises.

Les réflexions dans cette phase ont été alimentées par une enquête nationale menée en direction de 15 entreprises sociales. Celle-ci a permis de réaliser un état des lieux sur les pratiques d'accession aux dispositifs financiers de l'innovation par les entreprises sociales. Elle met en exergue les difficultés et les soutiens rencontrés par les entreprises, avec pour objectif de dégager les possibilités d'amélioration de prise en charge de ce type d'innovation particulière qu'est l'innovation sociale.

Cette étude a également eu pour intérêt de favoriser la concertation et la mise en mouvement d'un collectif d'acteurs tant au niveau régional que national.

phase 2 Expérimentation

La meilleure manière de tester les idées à grande échelle

D'une durée de 18 mois, cette phase a permis de structurer les trois principales fonctions du PRIS.

1. Repérer et détecter l'innovation sociale

Le Réseau régional d'innovation (RRI) regroupe en Languedoc-Roussillon à la fois des spécialistes de l'innovation (incubateurs dont Alter'Incub, agence régionale d'innovation, pôles de compétitivité, plateformes technologiques, ...), des généralistes de l'accompagnement (Chambres consulaires, et acteurs de l'accompagnement) et des acteurs de l'ESS. Celui-ci a été une véritable opportunité pour y associer les actions du PRIS. Ainsi, au sein du réseau, des "capteurs" ont été désignés pour être sensibilisés et formés à l'innovation sociale. Un module de sensibilisation à la détection de l'innovation sociale sera prochainement proposé aux acteurs du développement économique et de l'innovation.

2. Faciliter le diagnostic et organiser l'accompagnement

Une fois les projets détectés, il reste à les accompagner. Mais en matière d'innovation sociale, en Languedoc-Roussillon comme ailleurs, la ressource "expertise" était encore peu présente. Pour construire et organiser le diagnostic et l'accompagnement des projets, le PRIS a proposé la création d'un Département innovation sociale au sein de l'Agence régionale d'innovation, Transferts LR. Ce choix a comme principaux avantages de positionner l'innovation sociale comme un axe à part entière de l'innovation, et d'inscrire les projets dans les mêmes circuits d'accompagnement que les autres projets innovants. Cette approche a déjà démontré son impact en matière de décloisonnement et de croisement puisqu'en 2011, 40% des projets incubés au sein d'Alter'Incub ont été conjointement accompagnés par l'Agence régionale d'innovation.

3. Capitaliser et valoriser

Le champ de l'innovation sociale demeure encore un terrain à explorer, à expérimenter, à nourrir par les pratiques et les expériences, et à documenter. La fonction Ressources du PRIS constitue à cet égard une fonction majeure, comme véritable cellule de veille, de capitalisation des pratiques et de prospective (sur l'identification de secteurs et de filières à potentiel, sur les leviers de reconnaissance de l'innovation sociale, ...).

phase 3 Consolidation

Le temps de l'évaluation et de la structuration

Cette phase est déterminante pour structurer et enrichir les enseignements de l'expérimentation. C'est celle de la réflexion sur le "portage" du dispositif, sur sa structuration et sa pérennisation. C'est aussi celle de l'évaluation qui a permis à l'ensemble des acteurs impliqués (financeurs, acteurs de l'accompagnement, porteurs de projets, acteurs et réseaux de l'ESS, représentants des territoires) de valider leur intérêt commun pour le projet ainsi que leur propre positionnement et engagement dans le dispositif, garantissant ainsi son inscription durable dans le paysage régional.

Ainsi, si en Languedoc-Roussillon le choix initial s'est porté sur la création d'un pôle régional dédié à l'innovation sociale, étape nécessaire pour permettre à chacun de s'approprier le sujet, « il ne fallait cependant pas perdre de vue l'idée que notre ambition était d'inscrire l'innovation sociale dans les dispositifs de droit commun », comme le souligne Fatima Bellaredj, directrice du département Innovation sociale de l'Urscop.

La phase de consolidation, engagée en 2012, s'attache à poursuivre le travail de décloisonnement et veille à ce qu'au-delà des outils spécifiques, l'innovation sociale bénéficie d'un accès facilité aux dispositifs existants.

La mise en place effective d'un département innovation sociale au sein de l'Agence régionale d'innovation, qui assurera le portage du PRIS, devrait faciliter ce décloisonnement et multiplier les interactions entre innovation sociale et innovation technologique. Pour l'agence régionale d'innovation, cette complémentarité conforte l'objectif "d'Innovation pour tous" porté par la Région et l'Etat, où l'innovation sociale a su prendre toute sa place comme une voie de développement économique, encore trop méconnue jusqu'à maintenant.

5 FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS

POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE RÉGIONALE DE SOUTIEN À L'INNOVATION SOCIALE

1. Une volonté politique

La volonté de soutenir et d'inscrire l'innovation sociale dans les politiques régionales de l'innovation a été déterminante en Languedoc-Roussillon. Ce soutien a été facilité par le fait que l'ESS est inscrite dans la politique de développement économique de la Région. Pour Gisèle Crousier, Directrice adjointe du développement des entreprises au Conseil régional Languedoc-Roussillon, « dans ce cas, la dimension sociale est d'entrée inscrite dans une dimension sociétale et entrepreneuriale qui facilite l'appropriation des différents acteurs économiques et de l'innovation, et permet plus facilement d'ouvrir l'accès aux dispositifs de droit commun ».

En Franche-Comté, Le projet Rally'nov⁹ est issu de la volonté de la Région, l'Etat et l'Europe d'inscrire l'innovation sociale au cœur de la Stratégie régionale d'innovation (SRI) et plus particulièrement dans un des axes stratégiques qui concerne le renforcement du "capital humain". Ce projet valorise des pratiques innovantes au niveau social, favorise le dialogue entre les différentes parties prenantes des projets, et engendre ainsi une dynamique sur le champ de l'innovation sociale. La conduite de ce projet est confiée à l'association Franche-Comté amélioration des conditions de travail (FACT) en partenariat avec le Réseau innovation Franche-Comté (RIFC) et la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS).

2. Une ouverture à l'innovation sociale des dispositifs de droit commun

La création de dispositifs spécifiques peut s'avérer nécessaire pour favoriser l'émergence et la prise en compte de projets socialement innovants. Elle peut contribuer à enclencher une première dynamique. C'est le cas en Région Centre ou en Corse, avec la mise place d'appels à projets dédiés à l'innovation sociale.

De son côté, la Région Ile-de-France a plutôt opté pour une ouverture aux entreprises de l'économie sociale et solidaire de l'appel à Projets "PM'up" qui vise à soutenir les PME-PMI franciliennes qui ont un projet de développement porteur d'innovation (qu'elle soit technologique, sociale, environnementale, organisationnelle...).

Il ne faut en effet pas perdre de vue que l'innovation sociale doit pouvoir bénéficier des outils de droit commun de soutien à l'innovation. Pour celles et ceux qui l'ont expérimentée, comme en Languedoc-Roussillon, l'ouverture à l'innovation sociale des dispositifs d'appui à l'innovation représente un surcoût mesuré et mesurable et constitue une prise de risque limitée par rapport aux projets technologiquement innovants.

3. Une définition du périmètre de l'innovation sociale

Les Régions qui ont intégré une vision élargie de l'innovation dans leur politique régionale sont aussi celles qui ont majoritairement mené, en lien avec d'autres partenaires (CRESS, ARACT, organisations professionnelles, agences régionales de développement, universités, etc) des réflexions préalables sur les axes à développer en matière d'innovation sociale : typologie des cibles, cartographie des acteurs mobilisables, identification des besoins non couverts, etc.

Cette définition du périmètre de l'innovation sociale est indispensable pour que les actions et politiques mises en œuvre soient en phase avec les attentes des acteurs et des territoires.



LES PREMIÈRES RÉFLEXIONS SUR L'INNOVATION SOCIALE

menées sous l'égide de la CRESS Bretagne dès 2004 n'ont jamais été autant d'actualité. Elles sont aujourd'hui réinvesties et enrichies dans le cadre du groupe de travail innovation sociale, piloté par Bretagne développement innovation, qui commence à stabiliser le périmètre de l'innovation sociale sur deux niveaux : un premier niveau territorial, comme réponse à des besoins sociaux non couverts, et un deuxième niveau relevant du champ de l'entreprise et des organisations, au sens de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE).

⁹ <http://www.fact.aract.fr/download/site-principal/document/pdf/projetrallynov0212.pdf>

4. Un acteur "pivot" en charge de la coordination et de la médiation

L'innovation sociale est un axe transversal que tous les acteurs au service du développement économique des territoires doivent partager : entreprises, pôles de recherche, usagers, collectivités, associations, etc. Cette coopération entre acteurs pluriels, et par là-même la gouvernance institutionnelle et le management territorial de l'innovation, sont au cœur du sujet. Pour coordonner les acteurs et leurs multiples intérêts, une fonction de médiation et de traduction doit être au cœur du processus afin que tous soient mobilisés autour de l'innovation sociale et accompagnés tout au long de la démarche.

Comme le souligne Nadine Richez-Battesti, Maître de conférences en économie, « l'innovation sociale s'appuie sur des dynamiques participatives, mais il ne suffit pas d'associer des acteurs pour que ça marche, il faut les mettre en scène. Il faut des acteurs "pivots", capables de passer d'un monde à l'autre, pour faciliter la médiation ». C'est exactement ce rôle qu'a pu jouer l'Union régionale des Scop en Languedoc-Roussillon.

5. Une sensibilisation des acteurs de l'accompagnement de l'innovation

Les dispositifs territoriaux d'incitation et d'accompagnement de l'innovation existants sont essentiellement orientés vers les innovations de nature technologique et intègrent peu ou pas la dimension innovation sociale.

En réponse à cette problématique, certaines Régions ont mis en œuvre ou programmé des actions visant à sensibiliser, former, et outiller les différentes catégories d'acteurs (c'est notamment le cas en Franche-Comté, Languedoc-Roussillon ou en Provence- Alpes-Côte d'Azur) que sont :

- Les porteurs de projet et les entreprises, qui doivent pouvoir identifier par le biais des dispositifs d'accompagnement les modalités de prise en compte de cette dimension
- Les acteurs de l'innovation en charge de la mise en œuvre des dispositifs de soutien à l'innovation (Oséo, Service innovation des Régions, Incubateurs, Agences régionales)
- Les acteurs de l'aide à la création d'entreprise (Chambres consulaires, Boutiques de gestion...) et de l'ESS
- Les élus et techniciens des collectivités



QUESTIONS À... Anne Lichtenberger, directrice de Transfert LR, qui anime le Réseau régional d'innovation en Languedoc-Roussillon

La Région Languedoc-Roussillon ambitionne d'améliorer la détection des projets innovants, y compris dans leur dimension sociale. En tant qu'animateur du Réseau régional d'innovation (RRI), pouvez-vous nous préciser comment vous procédez ?

Nous avons commencé par compléter l'offre d'accompagnement pour pouvoir servir toutes les formes d'innovation, qu'elle soit technologique mais également organisationnelle, marketing ou sociale et toutes les entreprises, quelles que soient leur taille et leur secteur, pour les amener petit à petit à l'innovation.

Concrètement, cela se traduit comment ?

Nous avons développé 3 outils principaux à disposition des acteurs du RRI :

- Un outil de diagnostic commun pour qualifier les démarches d'innovation, le Visa développement, qui intègre une dimension innovation sociale.
- Un programme de formation qui propose à toutes les structures du RRI de monter en compétences sur le sujet de l'innovation (objectif de formation de plus de 300 intervenants en 3 ans).
- Un outil de financement mobilisable pour les formes d'innovation qui ne sont pas couvertes par les outils existants centrés sur l'innovation technologique, le Pass'Innov.



caractérisation

outils

bibliographie

liens utiles

pour en savoir +

Retrouvez dans cette partie une sélection de ressources utiles pour approfondir la notion d'innovation sociale ainsi que de nombreuses références d'outils pour en favoriser le développement.

CARACTÉRISATION DE L'INNOVATION SOCIALE

GRILLE DE CRITÈRES OPÉRATIONNELLE

Réponse à un besoin social mal satisfait

- n°1** Un besoin social sur le territoire d'implantation, ainsi que l'insuffisance des réponses à ce besoin disponibles sur ce territoire, sont explicitement identifiés.
-
- n°2** La volonté de mettre en œuvre une réponse nouvelle qui apporte de la valeur par rapport à ce besoin social est inscrite explicitement comme la raison d'être du projet.
Indicateurs :
- en positif : inscription de cette finalité dans l'objet social, les statuts, le pacte d'actionnaires (quand il s'agit d'une entreprise sociale) / dans le business plan du projet (quand il s'agit d'un projet socialement innovant porté par une entreprise lambda)
 - et/ou en négatif: limitation de la lucrativité (ex : encadrement de la rémunération des apports en fonds propres, encadrement de l'échelle des salaires, excédents majoritairement réinvestis dans le projet)
-
- n°3** En amont, le projet se donne les moyens d'évaluer la pertinence de la réponse apportée au besoin social (outils et indicateurs). A terme, l'impact du projet sur la résolution du besoin social identifié est positif, mesuré de manière explicite et rigoureuse (quantitativement et/ou qualitativement).
-
- n°4** Le projet s'inscrit dans le long terme (réponse durable aux besoins sociaux), ce qui se traduit notamment par un modèle économique viable, permettant son équilibre économique à l'horizon +/- 3 ans.
-
- n°5** Le projet se conçoit comme une expérimentation qui a vocation à changer d'échelle et/ou à inspirer de nouveaux projets sur d'autres territoires (transposer, dupliquer). Cela se traduit par des faits, par exemple :
- Les porteurs du projet mettent en œuvre des démarches concrètes pour essaimer (ex : former de nouveaux acteurs sur d'autres territoires)
 - D'autres acteurs manifestent leur intérêt pour implanter le projet sur leur territoire
 - Les porteurs du projet mettent en œuvre des démarches destinées à irriguer et influencer les politiques publiques

Génération d'autres effets positifs

- n°6** Le projet a un impact positif et mesuré, direct ou indirect, sur le développement économique de son territoire, par exemple en termes de création d'emplois durables.
-
- n°7** Le projet a des impacts positifs et mesurés sur d'autres besoins sociaux.
-
- n°8** Le projet est sensible à son impact environnemental et s'attache à ce que celui-ci ne soit pas négatif.
-
- n°9** Le projet suscite d'autres innovations (grappes d'innovations), la création/structuration d'une nouvelle filière, contribue au renouvellement du secteur d'activité/ du territoire.

Expérimentation et prise de risque

- n°10** La mise en œuvre du projet présente des risques. En amont (R&D), il y a des verrous et incertitudes réels à lever pour mettre au point la réponse envisagée. Et/Ou, au moment de la mise à disposition de l'offre aux usagers, le caractère nouveau de l'offre court le risque de se heurter à des tensions et résistances des acteurs existants, ou à la non-appropriation par le public visé.
- n°11** La réponse est effectivement nouvelle par rapport à l'état du marché sur le territoire : elle est nettement distincte des solutions disponibles sur ce territoire. Dans le cas où la réponse s'inspire de projets existants sur d'autres territoires, elle s'attache à s'adapter aux besoins spécifiques de son territoire : elle est une transposition, et non une duplication. La réponse est effectivement plus adaptée pour répondre au besoin social que les solutions alternatives disponibles sur ce territoire (améliorations manifestes, création de valeur).
- n°12** Les acteurs du projet développent une culture d'innovation manifeste (accent sur la créativité, encouragement des recherches de solutions inédites) et disposent de compétences complémentaires (multidisciplinarité).
- n°13** Recours à des chercheurs et/ou des experts de terrain pour développer une expertise pour lever les verrous et incertitudes et gérer les risques.
- n°14** Le projet est d'abord déployé sur un mode expérimental : phase test, avec un processus formalisé d'évaluation et d'ajustements par essais-erreurs.
- n°15** La structure qui porte le projet a la capacité financière à supporter les risques et la temporalité longue liés au processus d'innovation : fonds propres / tour de table permettant l'engagement de partenaires financiers

Implication des acteurs concernés

- n°16** Les acteurs concernés par ce besoin social (futurs bénéficiaires) sont impliqués dans l'identification du besoin social mal couvert (enquête pour recueillir leurs besoins) et/ou dans la co-construction de la réponse innovante à ce besoin.
- n°17** Différents acteurs du territoire sont impliqués dans l'identification du besoin social mal couvert et/ou la recherche de la réponse innovante à ce besoin : acteurs publics (collectivités territoriales...) et acteurs privés (associations, entreprises...).
- n°18** Les acteurs concernés par ce besoin social (bénéficiaires) sont impliqués dans la mise en œuvre opérationnelle du projet.
- n°19** Différents acteurs du territoire, publics (collectivités territoriales...) et privés (associations, entreprises...), sont impliqués dans la mise en œuvre opérationnelle du projet (partenariat ou participation directe) .
- n°20** Différentes parties prenantes (acteurs privés et publics du territoire, bénéficiaires...) sont impliqués dans la gouvernance du projet.(ex : participation au CA / comité de pilotage d'une partie prenante différente des apporteurs de capitaux)

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Des clefs pour accompagner la création d'entreprises sociales - Etude Chorum-CIDES-Odyssem, février 2012
- Rapport de synthèse du groupe de travail innovation sociale - Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire, décembre 2011
- L'innovation sociale : au-delà du phénomène, une solution durable aux défis sociaux - Think Tank européen Pour la Solidarité, septembre 2011
- L'innovation sociale ou les nouvelles voies du changement - Philippe Durance, CNAM, janvier 2011
- "L'innovation sociale : entre vogue et vague" - Richez-Battesti N., Vallade D., Bellaredj F., Chantiers politiques (n°9, pp. 20-31), 2011
- Innover pour répondre aux besoins sociaux - Clémence Patureau, Thèse professionnelle HEC, décembre 2010
- Étude sur l'évolution des diagnostics et des stratégies régionales d'innovation dans les régions françaises dans le cadre des PO FEDER 2007-2013 - ADE, juillet 2010
- Créativité et Innovation dans les territoires, rapport du groupe de travail présidé par Michel Godet - Conseil d'analyse économique-DATAR-ADT, mai 2010
- Caractérisation du modèle sociotechnique d'un incubateur d'innovation sociale : Le cas d'Alter'Incub en Languedoc-Roussillon - Richez-Battesti N. et Vallade D., Rapport de recherche pour l'Avise, 2009
- Manuel d'Oslo. Principes directeurs pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation - 3ème édition, OCDE/Commission européenne, 2005

OUTILS

Enquête auprès de 15 entreprises sociales

URSCOP Languedoc-Roussillon, 2011

Consultable sur www.essenregion.org

Boîte à outils innovation sociale, destinée aux entrepreneurs et acteurs d'appui à l'innovation - Avise et ses partenaires, 2011

Uniquement en ligne sur : <http://entrepreneur-social.net/innovation/>

Fiches de sensibilisation destinées aux élus et techniciens des Conseils régionaux et à leurs partenaires - ARF, Caisse des Dépôts, Avise, 2011

- Comment développer la mobilité de proximité des seniors ?
 - Comment proposer un logement pour tous et améliorer les conditions de l'habitat ?
 - TIC : développement durable et inclusion numérique sur les territoires
 - Comment assurer le développement de produits locaux et bio ?
 - Santé publique et prévention : comment accompagner les publics fragiles ?
 - Comment répondre aux besoins d'emploi sur les métiers "en tension" ?
 - Pour une coopération décentralisée au service du développement durable, équitable et solidaire des territoires
- Consultables sur www.essenregion.org

LIENS UTILES

- www.essenregion.org
- <http://entrepreneur-social.net/innovation/>
- www.alterincub-lr.coop
- www.lafabriquedusocial.fr
- www.institutgodin.fr
- www.la27eregion.fr
- www.mouves.org
- www.pouruneautreconomie.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Patrick Gèze (Avisé)

COORDINATION ÉDITORIALE : Anne Wintrebert (Association des Régions de France), Guillaume Couarraze et Diane de Mareschal (Caisse des Dépôts), équipe Avisé

CONCEPTION GRAPHIQUE ET MAQUETTE : Florence Conti pour a-part-ca.com

Nous remercions l'ensemble des personnes qui ont participé à la réalisation de ce guide, le cabinet l'Autre entreprise et l'Urscop Languedoc-Roussillon pour leur appui à la rédaction.

Copyright 2012 tous droits réservés.

Edition : Avisé - 167, rue du Chevaleret - 75013 Paris - Tél. : 01 53 25 02 25

ISBN : 979-10-91375-03-0

Dépôt légal Juillet 2012.

Impression sur papier certifié PEFC / 12-31-1209 par BB Créations - 175, rue Blomet - 75015 Paris

Imprimé à 1000 exemplaires.

« Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent document, fait sans l'autorisation de l'éditeur est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées ». Loi du 1er juillet 1992 – Art. L.122-4 et L. 122-5. Code pénal, art.425 ».



L'innovation sociale, un levier pour le développement des territoires.

Réalisé à l'initiative de l'ARF en partenariat avec la Caisse des Dépôts et avec l'appui technique de l'Avise, ce guide est destiné aux élus et techniciens des collectivités locales souhaitant intégrer les questions d'innovation sociale dans leurs politiques de développement.

À travers de nombreux repères, analyses et bonnes pratiques, cette publication vise à encourager la création d'écosystèmes favorables à l'innovation sociale permettant ainsi de renforcer l'attractivité des territoires et la création d'emplois durables.

www.essenregion.org
www.avise.org

Avec le soutien de :

